

DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR PIERRE CLAVER NDAYIRAGIJE,
AMBASSADEUR REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, A
L'OCCASION DE LA SEPTIEME CONFERENCE DE LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION DES ARMES BIOLOGIQUES

GENEVE, LE 05 DECEMBRE 2011

Monsieur le Président,

Honorables Délégués

Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour mon Pays et un réel plaisir pour moi de participer à la Septième Conférence d'Examen des Etats Parties à la Conférence à la Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques.

Permettez -moi Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante conférence. Mes félicitations vont également à l'endroit de tous les membres du Bureau pour la confiance qui leur a été témoignée. Je rends un hommage mérité au Président sortant de la Sixième Conférence de la CIAB pour son travail de qualité accompli.

Je salue également la bonne organisation des travaux accomplis par le Secrétariat ainsi que l'excellente qualité des documents préparés et mis à notre disposition.

Monsieur le Président,

Honorables Délégués,

Le Burundi a été accepté ce 18 octobre 2011, comme nouveau membre de la CIAB. Il se réjouit d'entrer dans cette grande famille des Etats Parties et c'est par ferme conviction que mon Gouvernement a adhéré à juste titre, à cette Convention particulièrement importante tant sur le plan international que sur le plan national.

Sur le plan international, il constitue un forum important du 21^{ème} siècle qui contribue à la réponse de la charte des Nations Unies consistant à promouvoir la paix et la sécurité internationale :

- La CIAB est sans nulle doute, un des trois piliers sur lesquels s'appuie la communauté internationale dans la lutte qu'elle mène contre les armes de destruction massive, qui constituent un danger réel, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, et particulièrement pour les pays les moins avancés.
- Les armes biologiques peuvent être utilisées pour attaquer non seulement les êtres humains, mais également le bétail et les plantes. Les conséquences économiques qui en découleraient sont dévastatrices, particulièrement à cette période de crise économique et d'insécurité alimentaire dans un monde déjà fragilisé, notamment par les effets des changements climatiques. Ceci est particulièrement valable pour les pays les moins avancés où l'agriculture occupe la plus grande activité économique.
- A l'heure où le monde est menacé par le terrorisme, la CIAB apparaît appropriée et opportune, surtout que les armes biologiques peuvent être obtenues, fabriquées et utilisées par des acteurs non étatiques et difficilement identifiables.

Ainsi s'avère t-il indispensable que la communauté internationale se lève comme un seul homme pour lutter contre les armes biologiques qui touchent beaucoup de secteurs notamment la Sécurité, la Santé, l'agriculture mais aussi la recherche scientifique.

Sur le plan national,

La Convention revêt une importance capitale, et touche des domaines aussi vastes que variés notamment comme l'agriculture et la Santé publique, mais aussi l'environnement.

Dans le domaine de l'agriculture, notre pays, le Burundi, vit à plus de 80 pour cent des recettes et activités agricoles. Il s'agit d'un secteur clé dont toutes les dispositions nécessaires sont à prendre pour le protéger, la CIAB en constitue un des piliers.

Dans le domaine de la santé publique, le Burundi est conscient du lien et de la complémentarité entre sécurité, la santé et le développement. Par conséquent la CIAB constituera un outil important pour la promotion de la santé.

Dans le domaine de la sécurité, le Burundi est un pays poste conflit qui se stabilise. Cependant, il n'est pas à l'abri de l'attaque par des armes biologiques. Par ailleurs, le Burundi a envoyé ses troupes (militaires) pour contribuer au processus de paix dans la région. La sécurité au niveau national aura des effets positifs sur la stabilité régionale.

Monsieur le Président,

Le Burundi compte, à court termes, sensibiliser la population et les parties prenantes sur cette importante Convention. Des structures seront mises en places, notamment pour s'assurer de la bonne collaboration et coordination des agences intergouvernementales, qui ne manqueront pas d'élaborer et d'adopter des stratégies à moyen et à long termes.

Pour aboutir à cette fin, le Burundi, comme nouvel Etat Partie, aura besoin du soutien d'autres Etats Parties. Le renforcement des capacités nationales et le partage d'expérience des autres Etats Parties, notamment de la région nous semblent dans un premier temps très utiles. Le Burundi serait honoré et accueillerait avec plaisir, un atelier régional qui contribuerait sans nul doute à la sensibilisation des parties prenantes locales.

Monsieur le Président,

Honorables distingués,

Je ne saurais terminer mon propos sans m'acquitter de l'agréable devoir d'exprimer ma gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont accompagné nos pas vers la ratification de cette convention et qui continuent de nous soutenir.

Je tiens à vous remercier Monsieur le Président et je suis reconnaissant pour votre implication personnelle à l'aboutissement de ce processus. Mes remerciements vont également à l'endroit de tous les Etats parties, particulièrement le Royaume Uni comme Etat dépositaire pour son travail et ses efforts louables ; à l'Unité d'Appui à l'Application de la CIAB, à l'Action Conjointe de l'Union Européenne à la CIAB, ainsi qu'au soutien des ONG notamment VERTIC.

Ma délégation participera activement aux discussions de cette Conférence dont je formule déjà mes vœux de pleins succès.

Le Burundi réitère encore une fois son engagement pour la coopération pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques.

Je vous remercie Monsieur le Président.